

Vendredi 2 mars 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prise en charge psychogériatrique

Le canton de Fribourg développe son offre pour la prise en charge psychogériatrique

Les besoins des personnes âgées vont de pair avec le vieillissement de la population. L'augmentation des démences liées à l'âge sont l'une des problématiques auxquelles doit faire face notre système de santé. Plusieurs établissements fribourgeois ont déjà adapté leurs structures pour la prise en charge de ces démences de type Alzheimer ou autres : par exemple le Home médicalisé de la Sarine réserve un étage pour des personnes lourdement dépendantes et l'EMS Le Châtelet à Attalens dispose d'une unité spécialisée ouverte pour les personnes atteintes de démences. Autre structure prenant en charge les cas Alzheimer, le foyer de jour La famille au Jardin à St Ours. L'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens (HPC) met également à disposition 6 lits de type EMS, offre qu'il souhaite étendre pour l'année 2008. Le but étant cependant d'éviter de déplacer les personnes âgées depuis leur lieu de résidence, l'HPC a encore développé avec deux EMS un projet pilote de consultations psychiatriques dites « de liaison », c'est-à-dire des consultations effectuées par des médecins de l'HPC dans les institutions. Concluante, cette expérience sera étendue à 14 homes à partir du mois d'avril 2007. Elle fait l'objet d'une convention entre l'AFIPA (Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées) et l'Hôpital cantonal psychiatrique de Marsens.

A cette offre s'ajoutera en mai 2007 la création d'une unité sécurisée en psychogériatrie à la Résidence des Chênes en Ville de Fribourg. Douze places sont ainsi disponibles grâce aux 7 lits supplémentaires accordés à l'institution par le Conseil d'Etat en début d'année et à 5 lits pris sur d'autres unités. Il s'agit, pour le canton de Fribourg, de la première unité de ce genre prévue exclusivement pour les personnes atteintes de démence avancée. Les personnes prises en charge nécessitent un encadrement important, entre autres pour des raisons de troubles de comportement, notamment des fugues. La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) soutient ce projet pilote, qui fera l'objet d'une évaluation dans le courant de l'année 2008. Il s'agira dans un premier temps d'analyser l'amélioration de la qualité de vie des personnes concernées et de leurs proches, puis d'effectuer une comparaison avec d'autres concepts de prise en charge.

Il faut relever que d'après [une enquête](#) de la commission soins de l'AFIPA effectuée en octobre 2003, environ 400 résidents souffrent de troubles nécessitant des mesures de précautions particulières, soit environ le 20% de la population institutionnalisée. De ce nombre de résidents, 150 souffrent de troubles psychiques nécessitant un placement en institutions adaptées. Parmi ces troubles, des démences mais aussi d'autres maladies psychogériatriques comme des dépressions sévères. La DSAS travaille actuellement sur une étude préalable qui évaluera les besoins à couvrir dans notre canton dans le domaine de la personne âgée. Cette étude posera les bases qui définiront un concept de politique globale en faveur de la personne âgée prévue par la nouvelle Constitution cantonale.

CONTACTS ET INFORMATIONS

Service du médecin cantonal

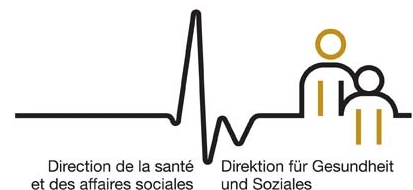
Dr Chung Yol Lee, tél. 026 426 82 30

Hôpital psychiatrique cantonal

M. Serge Renevey, directeur, tél. 026 305 77 00

AFIPA, M. René Thomet, Président, tél. 026 407 35 01

Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper,
conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 – 079 347 51 38



Direction de la santé
et des affaires sociales

Direktion für Gesundheit
und Soziales

Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>